

M. Mitchell présente alors, du consentement de la Chambre, le Bill No 195, Loi tendant à l'examen, à la conciliation et au règlement des différends du travail, qui est lu la première fois, et dont la deuxième lecture est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre se forme en comité plénier afin d'étudier un certain projet de résolution tendant à modifier la Loi sur les allocations aux anciens combattants.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:

*Résolu*,—Qu'il y a lieu de modifier la Loi sur les allocations aux anciens combattants en vue d'en appliquer les dispositions à l'enfant délaissé ou aux enfants délaissés d'un ancien combattant décédé et à un ancien combattant ayant un enfant ou des enfants à sa charge dans des circonstances particulières; en vue de permettre une augmentation des revenus admissibles et d'octroyer des allocations supplémentaires. La mesure prévoit aussi l'augmentation du traitement annuel des membres de la Commission des allocations aux anciens combattants.

Résolution à rapporter:

---

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

M. Gregg présente alors, du consentement de la Chambre, le Bill No 196, Loi modifiant la Loi de 1946 sur les allocations aux anciens combattants, qui est lu la première fois, et dont la deuxième lecture est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre, sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures de l'après-midi, demain.